

PILLIVUYT

Société par actions simplifiée au capital de 2 134 002,24 euros
Siège social : Rue de la Manufacture, 18500 MEHUN SUR YEVRE
440 717 874 RCS BOURGES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

Le 30 juin de l'an deux mille vingt-cinq, à 10 heures 30,

Les associés de la Société PILLIVUYT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Rue de la Manufacture 18500 MEHUN SUR YEVRE, sur convocation adressée à chaque associé.

L'Assemblée désigne Monsieur Patrick MOLHO Président de séance.

Maître Christine BERNONVILLE est désignée comme secrétaire.

La société KPMG S.A, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 903 873 actions sur les 987 964 actions ayant le droit de vote.

Sont également présentes : Monsieur Jean-Hubert POUGET, Madame Nathalie BEAUCHER et Madame Claire CALVARIN, membre du Comité de Direction

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

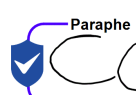
Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Paraphe Initial DS
      

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement des mandats du Comité de Direction,
- Renouvellement des mandats du Comité de Surveillance,
- Décision de principe d'une augmentation de capital sous condition suspensive, destinée à solder le plan de redressement,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

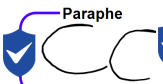
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 11 977 euros.

Le Conseil de Surveillance n'a émis aucune observation sur les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés

Paraphe  Paraphe  DS  DS  Paraphe  Initial  DS 

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 1 754 580,48 euros de la manière suivante :

- | | |
|--|---------------------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 1 754 580,48 euros |
| - Absorption des pertes antérieures | <u>629 444,37 euros</u> |
| - Solde | 1 125 136,11 euros |
| - A la réserve légale | <u>56 256,81 euros</u> |
| - Solde | 1 068 879,30 euros |
| - En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 1 317 144,71 euros. | |

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Le Conseil de Surveillance n'a émis aucune observation sur cette proposition d'affectation du résultat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés

Les résolutions qui suivent concernant le renouvellement des membres du comité de direction ainsi que de leur fonction de Président ou Directeur Général.

Les 3 membres du Comité de Direction sont candidats à leur réélection. Concernant les mandats de Président ou Directeur Général qui ont été confiés, conformément à l'esprit qui a présidé à la mise en place du Comité de Direction, chacun des membres disposant des mêmes pouvoirs et les décisions étant prise collégialement, une présidence tournante est envisagée.

Monsieur Jean-Hubert POUGNET souhaite que son mandat de Président soit confié à Mme Nathalie BEAUCHER.

TROISIEME RÉSOLUTION

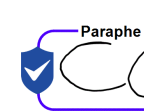
L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Jean-Hubert POUGNET en qualité de membre du Comité de Direction et de Président, vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé.

Cette résolution n'est pas adoptée en l'état, les associés présents décident à l'unanimité de la scinder en 2 résolutions distinctes, l'une concernant le mandat en qualité de membre du Comité de Direction et l'autre en qualité de Président.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Jean-Hubert POUGNET en qualité de membre du Comité de Direction vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés

Paraphe	Paraphe	DS	DS	Paraphe	Initial	DS
						

TROISIEME RESOLUTION BIS

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Jean-Hubert POUGNET en qualité de membre du Président vient à expiration ce jour, décide de ne pas renouveler ce mandat et de confier à Monsieur Jean-Hubert POUGNET un mandat de Directeur Général pour une période d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Madame Nathalie BEAUCHER en qualité de Directrice Générale, vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution n'est pas adoptée en l'état, les associés présents décident à l'unanimité de la scinder en 2 résolutions distinctes, l'une concernant le mandat en qualité de membre du Comité de Direction et l'autre en qualité de Directrice Générale

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Madame Nathalie BEAUCHER en qualité de membre du Comité de Direction vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION BIS

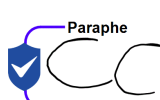
L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Madame Nathalie BEAUCHER en qualité de Directrice Générale vient à expiration ce jour décide de ne pas renouveler ce mandat et de confier à Madame Nathalie BEAUCHER un mandat de Président pour une période d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Madame Claire CALVARIN en qualité de Directrice Générale vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution n'est pas adoptée en l'état, les associés présents décident à l'unanimité de la scinder en 2 résolutions distinctes, l'une concernant le mandat en qualité de membre du Comité de Direction et l'autre en qualité de Directrice Générale

Paraphe  Paraphe  DS  DS  Paraphe  Initial  DS 

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Madame Claire CALVARIN en qualité de membre du Comité de Direction vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION BIS

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Madame Claire CALVARIN en qualité de Directrice Générale vient à expiration ce jour décide de renouveler pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Les résolutions suivantes concernent le renouvellement des membres du Conseil de Surveillance. Il n'est pas envisagé de modification, chaque membre est candidat à son renouvellement

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Jean-François LIESS en qualité de membre du Conseil de Surveillance et de Président de celui-ci, vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SEPTIEME RÉOLUTION

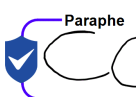
L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Patrick MOLHO en qualité de membre du Conseil de Surveillance, vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Jens Peter THUESEN JENSEN en qualité de membre du Conseil de Surveillance, vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Paraphe DS DS Paraphe Initial DS
      

NEUVIEME RÉOLUTION

L'assemblée Générale après en avoir délibéré et entendu l'exposé du Président concernant les difficultés structurelles rencontrées par la société PILLIVUYT et pris connaissance du dernier courrier adressé par Me Jules PIERRAT, Commissaire à l'exécution du plan, à la société PILLIVUYT au titre du règlement de l'annuité 2025 du plan de redressement, décide, **sous la condition suspensive** que des négociations puissent être menées sous l'égide de Me PIERRAT afin d'obtenir une réduction de la dette restant due au titre de ce plan de redressement, de consulter les associés d'ici le *31 août 2025*, afin de soumettre aux associés une nouvelle augmentation de capital en numéraire d'un montant de 300 000 euros destinée à solder le plan de redressement

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DIXIEME RÉOLUTION

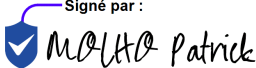
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

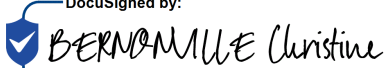
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et les pourvus de fonctions.

Les membres du bureau

Le Président de séance
Patrick MOLHO

Signé par :

D9858903F94F423...

La secrétaire
Christine BERNONVILLE.

DocuSigned by:

8E919EFD52E2438...

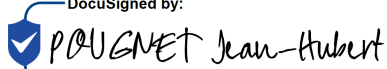
Les pourvus de fonctions

Mme Nathalie BEAUCHER
Membre du Comité de Direction
Et Présidente

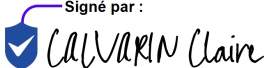
Signé par :

E8C15BB214BA4DE...

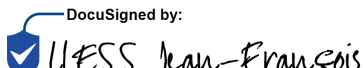
Mr Jean-Hubert POUGET
Membre du Comité de Direction
et Directeur Général

DocuSigned by:

D1A7D5B189A24FB...

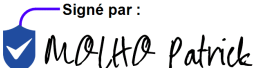
Mme Claire CALVARIN
Membre du Comité de Direction
Et Directrice Générale

Signé par :

176877F1C0A84C7...

Mr Jean-François LIESS
Membre du Conseil de Surveillance
et Président du Conseil de Surveillance

DocuSigned by:

CDA79A3E9E3B4AE...

Mr Patrick MOLHO
Membre du Conseil de Surveillance

Signé par :

D9858903F94F423...

Mr Jens Peter THUESEN JENSEN
Membre du Conseil de Surveillance

Signed by:

BC18C03139644DE...